

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Abéba, ETHIOPIE Boîte postale: 3243 Téléphone 513822 Fax : 519321 E-mail : oau-ews@telemcom.net.et

---

**QUATRE-VINGT-HUITIEME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ORGANE CENTRAL DU MECANISME POUR LA  
PREVENTION, LA GESTION ET LE REGLEMENT  
DES CONFLITS AU NIVEAU DES AMBASSADEURS**

**14 JANVIER 2003,  
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE**

**Central Organ / MEC / AMB / Comm. (LXXXVIII)**

**COMMUNIQUE**

**COMMUNIQUE DE LA 88<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE  
L'ORGANE CENTRAL DU MECANISME POUR LA PREVENTION,  
LA GESTION ET LE REGLEMENT DES CONFLITS AU NIVEAU  
DES AMBASSADEURS**

**ADDIS ABEBA, LE 14 JANVIER 2003**

L'Organe central du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits a tenu sa 88<sup>ème</sup> session ordinaire au niveau des ambassadeurs à Addis Abéba, en Ethiopie, le mardi 14 janvier 2003. La session s'est déroulée sous la présidence de l'ambassadeur Baso Sangqu, représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Union africaine.

Le vice-Président de l'Afrique du Sud, M. Jacob Zuma, co-Facilitateur des négociations sur le cessez-le-feu entre le gouvernement de transition du Burundi et les groupes armés burundais, a pris part à cette session. M. Therence Sinunguruza, ministre des Relations extérieures et de la Coopération internationale du Burundi et M. Aziz Pahad, vice-ministre des Affaires étrangères de l'Afrique du Sud, ont également pris part à la session.

La session a examiné l'évolution du processus de paix au Burundi, sur la base du rapport présenté par le Président intérimaire de la Commission [Central Organ/MEC/AMB/2(LXXXVIII)] et de la communication faite par le vice-Président J. Zuma, ainsi que de la déclaration faite par le ministre burundais des Relations extérieures et de la Coopération internationale.

A l'issue de ses délibérations, l'Organe central a pris les décisions suivantes :

**SUR LE PROCESSUS DE PAIX AU BURUNDI**

**L'Organe central :**

1. **SE FELICITE** de la signature, à Arusha, en Tanzanie, le 2 décembre 2002, lors du 19<sup>ème</sup> Sommet de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi, tenu les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2002, d'un accord de cessez-le-feu entre le gouvernement de transition du Burundi et le CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza. L'Organe central **SOULIGNE** que cet accord, qui intervient après celui signé, le 7 octobre 2002, entre le gouvernement de transition et les mouvements armés CNDD-FDD de Jean Bosco Ndayikengurukiye et PALIPEHUTU/FNL d'Alain Mugabarabona, constitue une avancée significative dans le processus de paix au Burundi ;
2. **FELICITE** le gouvernement de transition du Burundi, en particulier le Président P. Buyoya, et les mouvements armés burundais concernés pour l'esprit de compromis et la volonté politique dont ils ont fait montre, qui ont rendu possible cette avancée dans la recherche d'une paix durable au Burundi ;

3. **EXHORTE** les parties concernées à respecter scrupuleusement les accords signés et à s'abstenir de tout acte susceptible de compliquer la mise en œuvre du cessez-le-feu. A cet égard, l'Organe central **EXPRIME SA GRAVE PREOCCUPATION** face aux incidents survenus récemment entre les forces armées burundaises et les combattants du CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza et à la tension qui prévaut sur le terrain, qui fait peser une sérieuse menace sur la poursuite du processus en cours ;
4. **CONDAMNE** l'embuscade contre un convoi de véhicules se rendant à Bujumbura, le 12 janvier 2003, au cours duquel plusieurs personnes ont été tuées et de nombreuses autres blessées ;
5. **LANCE UN APPEL** aux parties concernées pour qu'elles apportent leur entière coopération au co-Médiateur et participent à la réunion de suivi prévue à Pretoria, en Afrique du Sud, le 16 janvier 2003, pour clarifier les questions pendantes relatives à la mise en œuvre du cessez-le-feu et **PREND NOTE** de la disposition exprimée par le gouvernement de transition du Burundi à participer à la réunion ;
6. **SOULIGNE** l'urgence du déploiement de la Mission africaine chargée de superviser le cessez-le-feu conclu entre les mouvements armés signataires des accords du 7 octobre et du 2 décembre 2002 et le gouvernement de transition du Burundi et **APPORTE** son plein appui à un tel déploiement. A cet égard, l'Organe central **ENCOURAGE** le Président intérimaire à fournir des ressources financières à partir du Fonds pour la paix de l'Union africaine et à assister dans la mobilisation d'autres ressources pour faciliter le déploiement rapide de la Mission africaine ;
7. **SE FELICITE** de l'initiative prise par le Président intérimaire de réunir à Addis Abéba, les 15 et 16 janvier 2003, des experts de l'Initiative régionale, de la Médiation, de la Commission de l'Union africaine et des Nations unies, pour discuter de la nature de la Mission africaine, de son déploiement, de son modus operandi et de son financement, ainsi que de la contribution attendue de l'Union africaine ;
8. **DEMANDE** entre temps, au Président intérimaire, en consultation avec l'Initiative régionale et la Médiation, à prendre toutes les dispositions requises pour contribuer à la consolidation de la trêve entre les belligérants et à la création d'un climat de confiance propice à la mise en œuvre du cessez-le-feu et au déploiement rapide de la Mission africaine. A cet égard, l'Organe central **AUTORISE** le Président intérimaire à déployer au plus vite un groupe d'observateurs de l'Union africaine chargés notamment de faciliter la communication entre les parties belligérantes, afin de réduire les risques de violations de la trêve et d'entreprendre toute autre tâche convenue avec les parties et qui est de nature à créer et à renforcer la confiance entre les parties belligérantes ;

9. **INVITE** le Président intérimaire, en étroite consultation avec le Président de l'Union africaine, l'Initiative régionale, la Médiation et les Nations unies, ainsi qu'avec l'ensemble des parties concernées, d'œuvrer à la mise en place immédiate de la Commission mixte de cessez-le-feu et des équipes mixtes de liaison, conformément aux dispositions pertinentes des accords du 7 octobre et du 2 décembre 2002 ;
10. **DEMANDE** aux Etats membres d'apporter toute la coopération et l'assistance requises pour faciliter le déploiement de la Mission africaine et la mise en œuvre du cessez-le-feu ;
11. **REITERE** sa profonde gratitude aux partenaires de l'Union africaine pour l'appui continu qu'ils ont apporté à l'Union africaine, à l'Initiative régionale et à la Médiation, en vue de promouvoir un règlement durable de la crise burundaise. L'Organe central **LANCE UN APPEL PRESSANT** aux partenaires de l'Union africaine et à la communauté internationale dans son ensemble pour apporter l'assistance financière et logistique nécessaire au déploiement rapide de la Mission africaine et à la mise en œuvre du cessez-le-feu ;
12. **DEMANDE** aux Nations unies de contribuer de façon substantielle à la mise en œuvre du cessez-le-feu. A cet égard, l'Organe central PREND NOTE de la déclaration faite par le Conseil à l'issue de sa réunion avec le vice-Président Jacob Zuma, le 4 décembre 2002 ;
13. **REMERCE** les pays, organisations internationales et organisations non-gouvernementales pour l'assistance apportée dans le cadre du ravitaillement et du pré-cantonement des combattants des mouvements armés, contribuant ainsi à consolider la trêve, et les **EXHORTE** à poursuivre cette assistance ;
14. **EXHORTE** le PALIPEHUTU/FNL d'Agathon Rwasa à se joindre au processus en cours et à mettre un terme à ses attaques ;
15. **EXPRIME** sa profonde appréciation au Président Thabo Mbeki, Président de l'UA, au Président Yoweri Museveni et aux autres chefs d'Etat et de gouvernement de l'Initiative régionale, aux co-Facilitateurs, El Hadj Omar Bongo et Jacob Zuma, ainsi qu'à l'ancien Président Nelson Mandela, pour leur contribution à la promotion de la paix et de la stabilité au Burundi, et les **ENCOURAGE** à poursuivre leurs efforts jusqu'à l'aboutissement du processus de paix ;
16. **SE FELICITE** des résultats de la Table ronde tenue à Genève les 26 et 27 novembre 2002 et **EXPRIME** sa gratitude aux donateurs bilatéraux et multilatéraux du Burundi. L'Organe central **EXHORTE** les donateurs qui ont fait des annonces de contributions à l'occasion de cette Table ronde à traduire rapidement en acte les engagements pris ;

17. **DEMANDE** au Président intérimaire de continuer à suivre étroitement l'évolution de la situation et du processus de mise en œuvre du cessez-le-feu et de le tenir régulièrement informé des progrès faits à cet égard.